

Réf. : OES/ADM01-01-18-12-6

## **Notification**

### **Cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique**

### **Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

**Addis-Abeba, 12-18 mars 2025**

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, le présent document fait office de notification que la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra à Addis-Abeba, au Centre de conférences des Nations Unies, du 12 au 18 mars 2025.
2. Le segment ministériel sera précédé d'une réunion préparatoire, la quarante-troisième réunion du Comité d'experts, qui s'ouvrira mercredi 12 mars à 9 heures. La Conférence des ministres s'ouvrira lundi 17 mars à 9 h 30.
3. Le Comité d'experts se réunira du 12 au 14 mars ; le segment ministériel de la Conférence des ministres se tiendra les 17 et 18 mars.
4. Les ordres du jour provisoires des réunions de la Conférence des ministres et du Comité d'experts sont joints à la présente notification.
5. Le thème de la cinquante-septième session de la Commission est : « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices ». Au cours de la session, les participants évalueront l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord depuis son entrée en vigueur en 2019 et le début des échanges en vertu des règles de l'Accord en janvier 2021. La session sera l'occasion de proposer et d'examiner des cadres institutionnels, des mesures complémentaires et des initiatives visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord et à favoriser la marche du continent vers l'industrialisation et la diversification.
6. Durant la session, les participants évalueront également les incidences socio-économiques, énergétiques et climatiques de la mise en œuvre de l'Accord pour les économies et les sociétés africaines, et recenseront les difficultés stratégiques rencontrées, les possibilités offertes et les voies à suivre pour réaliser pleinement le potentiel de l'Accord.

7. Les séances plénières de la Conférence des ministres débiteront par un dialogue de haut niveau sur le thème de la session, qui sera suivi de séances plénières sur une série de sous-thèmes. Des experts de haut niveau, venant d'Afrique et d'ailleurs, débattront de ces questions et d'autres sujets connexes, ce qui débouchera sur des conclusions et des décisions qui auront des répercussions porteuses de transformation sur la mise en œuvre de l'Accord et, par extension, sur le programme de développement de l'Afrique au sens large.
8. Les délégations sont priées de soumettre au Secrétaire de la Commission, avant le 29 janvier, les noms des représentants accrédités et, le cas échéant, des représentants suppléants et des conseillers qui participeront à la session.
9. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire exécutif avant la première séance de la session. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs, avant le 11 mars, au Secrétaire de la Commission, à l'adresse : [eca-soc@un.org](mailto:eca-soc@un.org), et soumettre l'original en personne, sur le lieu de la réunion.
10. Les participants doivent s'inscrire en ligne et joindre leur lettre d'accréditation à leur demande. Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir du 15 janvier, en se connectant au site Web dédié de la Conférence, à l'adresse : <https://www.uneca.org/eca-events/fr/cfm2025>. Des informations sur la session seront également disponibles à cette adresse.
11. Il sera également possible de s'inscrire sur place, du 9 au 17 mars, entre 8 heures et 17 heures, et le 18 mars entre 8 heures et 12 heures, à l'endroit désigné à cet effet, où les participants préinscrits pourront retirer leur badge.
12. Les ordres du jour provisoires, les programmes de travail provisoires, une note d'information détaillée, les rapports techniques et les documents de travail pour les séances seront disponibles sur le site Web susmentionné. Les délégués sont priés de se rendre sur le site et de télécharger les documents nécessaires à la préparation des réunions.
13. Toutes communications concernant les réunions doivent être envoyées à l'adresse :

Le Secrétaire de la Commission  
Commission économique pour l'Afrique  
Tél. : +251 (0) 11 544-3754 ou +251 (0) 11 544-3378  
Courriel : [eca-soc@un.org](mailto:eca-soc@un.org)

---